



Le Collectif Santé Est Loiret a été créé en 2018 pour défendre le système public de santé et l'accès à des soins de qualité et de proximité pour toutes et tous

Maison des associations, 32 rue Claude Debussy
45120.Chalette-sur-Loing

Mail : soutien.cham@gmail.com



Communiqué du 29 mai 2026

Chalette, le 29 mai 2026

La conquête des esprits par la démagogie

La proposition du député Ménagé visant à supprimer temporairement la majoration du ticket modérateur pour les consultations en dehors d'un parcours de soins coordonnés est une mesure qui ne doit pas cacher la responsabilité du Rassemblement National dans les lourds dysfonctionnements de notre système de soins.

La réforme de l'Assurance maladie du 13 août 2004 instaurant dans le système de santé, la notion de parcours de soins coordonnés, prévoit déjà un certain nombre d'exceptions pour les actes et consultations en urgence, l'éloignement géographique du patient ou les personnes en affection de longue durée (ALD). Mais l'essentiel n'est pas là.

Si la suppression de cette majoration (et non une exonération temporaire comme le propose Monsieur Ménagé) nous apparaît bien évidemment nécessaire, elle ne concerne qu'une partie infime des franchises et forfaits médicaux que le gouvernement s'applique sans cesse à étendre et à augmenter au seul endroit des malades et usagers, avec l'assentiment du Rassemblement National.

Rappelons que RN vote chaque année au Parlement, les lois visant à réduire le budget de la Sécurité sociale et les droits des malades, les moyens accordés aux Universités de médecine, les dotations aux Régions dont l'une des compétences est de financer la formation des aides-soignants et infirmiers.

Monsieur Ménagé évoque dans son communiqué de presse du 27 mai, la double peine vécue dans les déserts médicaux. Mais il s'oppose par exemple à la proposition de loi transpartisane du député Guillaume Garod qui permettrait de réguler l'installation des médecins dans les zones les plus sous dotées dont notre territoire du Gâtinais fait partie.

Nous considérons qu'il est urgent d'augmenter massivement le nombre de professionnels formés, de mieux les répartir dans l'ensemble du pays et de développer un service public territorial de soins de premier recours qui réponde aux besoins de la population. L'accès aux soins est un droit fondamental qui est aujourd'hui bafoué.

